



Morbihan: bataille rangée entre écolos des villes et écolos des champs autour d'une «autoroute piétonnière»

Par [Charles Jaigu](#)

Publié il y a 4 heures

 SUIVRE



Chemin en platelage déjà installé sur un site voisin. *Belz*

ANALYSE - Le touriste promeneur a-t-il tous les droits? En Bretagne, le département du Morbihan utilise une obscure taxe sur les espaces naturels sensibles pour mettre au pas la nature sauvage.

Cet article est issu du Figaro Magazine

C'est une querelle de bord de mer qui oppose l'écolo récréatif à l'écolo du terroir. David Lappartient, président du conseil départemental du Morbihan, favorise un projet de sentier d'une cinquantaine de kilomètres entre Lorient et Carnac. Cet ancien responsable du Parc naturel régional du golfe du Morbihan est devenu depuis président de l'Union cycliste internationale et membre du Comité international olympique. Ayant changé de braquet, la biodiversité des rias en bord de côte ne l'intéresse plus. Ces rias - ou parties basses d'une terre envahie par la mer - furent

jadis, après l'ère glaciaire, recouvertes par l'Océan. Elles sont hors d'eau depuis, mais pourraient être à nouveau submergées, si l'on en croit les prédictions du Giec. Ce qui noierait alors dans l'eau salée le précieux sentier.

Si le département s'emploie à mettre au pas du promeneur la nature sauvage, c'est à cause de la manne fournie par une taxe sur la construction locale dont le produit est obligatoirement affecté à la préservation des «espaces naturels sensibles». Créée dans les années 1950 pour le sud de la France, elle a été ensuite généralisée. La collecte annuelle, en France, s'élève à environ 800 millions d'euros, ce qui n'est pas une paille en ces temps de vaches maigres. *«Le produit de cette taxe devrait être employé à des acquisitions d'espaces naturels ou à financer des conventions d'entretien d'espaces naturels avec des propriétaires privés, ou encore à aider le Conservatoire du littoral à acheter des terrains»*, nous dit Guillaume Sainteny, membre de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Et plus encore quand les littoraux sont en voie de densification accélérée.

Ce n'est pas le projet de David Lappartient, ni de la préfecture dont les fonctionnaires ont élaboré un projet coûteux et impopulaire. L'enquête publique a établi l'hostilité des habitants du coin. Sur les 900 contributions recueillies, 70 % sont hostiles au projet, et 20 % seulement favorables. Les élus ont fait savoir leur opposition, tout comme les associations. La maire de la petite commune de Landaul, Dominique Ollivier-Frankel, menace de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Elle aurait raison de s'y risquer, car ce débat a été tranché pas très loin de là, en Bretagne nord. En 2002, les associations du département des Côtes-d'Armor contestaient elles aussi un sentier côtier, et elles sont allées jusqu'au Conseil d'État, qui leur a donné raison: la protection de la nature est la priorité de cette taxe écologique. À cela, il faut ajouter le coût de cette *«autoroute piétonnière»*. Il n'a pas été annoncé dans l'étude d'impact, bien que ce soit une obligation. Or, il pourrait représenter *«une enveloppe de 30 à 40 millions d'euros»*, avance un élu.

Sauver la loutre et l'oiseau migrateur

L'écolo des villes considère la nature comme un spectacle dont il faut simplifier l'accès pour attirer le promeneur touriste. L'écolo des champs s'intéresse à la préservation de la faune et la flore. Lequel êtes-vous? On comprend l'aspiration du premier à admirer la nature. Mais le marcheur, en France, a déjà beaucoup à faire. Et dans le sud du Morbihan notamment, où il existe *«des centaines de kilomètres de sentiers qui mènent aux paysages notables et à toutes les plages»*, font observer l'association Bretagne vivante et le Collectif Loutre. On parle ici de chemins de terre.

Mais le nouveau sentier sera construit en *platelage*». Qu'est-ce? *Une structure en bois et acier permettant aux promeneurs de passer à pied sec sur des zones qui sont toujours humides et souvent vaseuses*», apprend-on. Ajoutez aux piétinements les panneaux d'information, papiers gras, bruits, et vous êtes certain de perturber la loutre, en voie de disparition, et les oiseaux migrateurs, à la nidification fragile. Ajoutez-y aussi le risque d'incendie qui augmente avec les étés secs - ce fut le cas dans la forêt de Brocéliande en 2022 - et la surfréquentation des milieux sauvages.

Les élus ou les administrations, ou les deux ensemble, ont de drôles de logiques. Ils protègent à tout prix là où c'est inutile, et laissent faire là où le maintien d'une nature sauvage est évident. *Le Figaro Magazine* a déjà eu l'occasion de narrer les aventures d'Éric Grall, maire de l'Île-de-Batz, en face de Roscoff. Il lui fallait obtenir l'autorisation de construire une station d'épuration sur son île. Mais quand un bureau d'études a cru avoir décelé des indices de présence du triton palmé et du crapaud calamite, espèces pourtant courantes, il lui a fallu tout arrêter, au nom du principe de précaution. La loutre et l'oiseau voyageur, bien plus vulnérables, ne méritent-ils pas qu'on les laisse tranquilles?

La rédaction vous conseille

- [Réchauffement climatique: dans les Alpes, faune et flore doivent s'adapter](#)
- [Les chasses traditionnelles d'oiseaux menacent-elles la biodiversité?](#)
- [Suicide, accident ou mauvaise rencontre: l'épais mystère autour du sort du père Guégan, deux mois après sa disparition](#)

Sujets

David Lappartient

Morbihan

Biodiversité
